



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 22 février 2021

Délibération n° 2021-013

CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE A. LAFON : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA GIRONDE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 46

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Héléne DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Bruno SORIN, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 3

Mesdames, Messieurs : Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Léna BEAULIEU à Joël GIRARD, Christine PEYRE à Sylvie DELUC

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX

Madame Véronique Kuhn, Adjointe au Maire Déléguée à l'Education, rappelle à l'Assemblée que la Ville de Mérignac a engagé en 2017 un travail de prospective sur la démographie scolaire afin d'anticiper les besoins d'accueil des élèves primaires entre 2019 et 2025.

A ce titre, il est apparu que le groupe scolaire Arnaud Lafon du quartier de Chemin-Long nécessite des classes supplémentaires.

Afin de répondre aux enjeux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire, il a été décidé de procéder à la démolition reconstruction du groupe scolaire. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet W Architectures.

Les travaux des études et honoraires de maîtrise d'œuvre atteignent un montant global de 11M€. Le chantier doit débuter le 1^{er} mars 2021 pour une livraison prévue à la fin de l'année 2022.

La Ville a acquis une parcelle foncière pour proposer une délocalisation de l'école et l'édification d'un nouveau groupe scolaire de 19 classes et d'un accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire dans un environnement plus adapté avec :

- 6 classes de maternelle
- 13 classes d'élémentaire dont 2 classes à l'intermédiaire des écoles pouvant accueillir soit de la maternelle soit du primaire
- Un accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire pour chaque école
- Une restauration scolaire
- Un plateau sportif à usage scolaire et un jardin pédagogique mutualisés, utilisables hors temps scolaire pour les besoins du quartier.

Au titre de l'aide exceptionnelle à l'investissement des ALSH (accueils de loisirs sans hébergement), la Ville sollicite de la Caisse d'allocations familiales de la Gironde l'attribution d'une subvention pour la construction de locaux périscolaires au sein du nouveau groupe scolaire Arnaud Lafon.

Les surfaces des espaces extrascolaires et périscolaires au sein du projet de construction du groupe Arnaud Lafon sont réparties comme suit :

- 288m² d'espaces propres (salles d'activités, dépôt de préparation pour les goûters, bureaux animateurs)
- 1720m² d'espaces partagés (hall d'entrée, préau, sanitaires, dépôt sport, dortoirs, salle propreté, buanderie, local ménage, salle du personnel, douches, restauration) ; la moitié (860m²) étant retenue pour le périscolaire.

soit un total de **1148m²**.

Le coût du projet est calculé au prorata des espaces périscolaires ci-dessus :

Dépenses	Montants € HT	Recettes	Montants € HT
Marché de travaux	1 361 119 €	Caf de la Gironde	300 000€
Etudes et honoraires	251 043 €	Ville de Mérignac	1 602 999€
Acquisition foncière	290 837 €		
TOTAL	1 902 999 €	TOTAL	1 902 999 €

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 11 février 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la Caf de la Gironde une demande de soutien financier pour la création de locaux périscolaire au sein du groupe Arnaud Lafon et à signer tout document lié à ce dossier.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 22 février 2021



A handwritten signature in black ink, which appears to read "Alain Anziani". The signature is written over a large, stylized, handwritten letter "A" that serves as a background or part of the signature.

Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 23 février 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.